Compagnie d'Archers Saint Georges

La Roche sur Yon - Vendée

FICHE D'INSCRIPTION
SAISON 2026 / 2027

A- IDENTITE

NOM : _____ Prénom : _____

TYPE ARC UTILISE : ☐ ARC NU ☐ ARC CLASSIQUE ☐ ARC A POULIES Autre :

Téléphone portable : _____ E-mail : _____

Souhaite être dans la Communauté WhatsApp du club : ☐ OUI ☐ NON

Date de naissance : _____ Personne en situation de handicap ☐ OUI ☐ NON

B - TYPE D'ADHESION / LICENCE

☐ **Poussin U11** (licence compétition incluse)
Montant : 100 € / an

☐ **Jeunes** (licence compétition incluse)
Montant : 110 € / an

☐ **Adulte Loisirs** (pratique en club)
Montant : 124 € / an

☐ **Sport Adapté – Créneaux Spécifiques**
Montant : 50 € / an

☐ **Adulte Compétition**
Montant : 149 € / an

☐ **Droit de Paillon** (licencié FFTA d'un autre club)
Montant : 50 € / an

☐ **Licence Découverte** (de mars 2027 à fin juin 2027)
Montant : 50 € / an

C - MATERIEL MIS A DISPOSITION PAR LE CLUB

☐ **Arc d'Initiation (dès la 1ère année pour les adultes) ***
Montant : 40 € / an - Caution 150 €

☐ **Arc de Compétition**
Montant : 80 € / an - Caution 300 €

☐ **Eléments d'arcs individuels (Poignée, V-barres, Branches ….) * - Montant : 30 € / an – Caution 150 €**

TOTAL B + C : €

REGLEMENT

☐ Par virement (à privilégier) à libeller comme suit " LD-2026 - NOM PRÉNOM "

IBAN n° FR76 1551 9390 3100 0200 1050 170

☐ Par chèque (à défaut) ordre de la Compagnie d'Archers Saint Georges

Banque : CHQ n°

☐ Autre

Le paiement en plusieurs fois est possible sur demande

Documents à joindre et à renvoyer de préférence par mail à cie.archers.saint.georges@gmail.com

- **Bulletin d'Adhésion FFTA**
- **Engagements et autorisations**
- **Pour les mineurs : Autorisation parentale**
- **Certificat Médical le cas échéant (cf. questionnaire médical)**
- **Paiement de la cotisation**

** Le club met du matériel à disposition des licenciés ne possédant pas leur propre équipement. Ce prêt, auparavant gratuit la première année, fait désormais l'objet d'une participation annuelle, afin d'assurer l'entretien et le renouvellement du matériel.*

ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS

Je m'engage à :

☐ Adopter un comportement respectueux envers les dirigeants, encadrants, les autres archers et les installations

☐ Respecter les règles et les consignes de sécurité ainsi que les horaires d'accès définis par le club

☐ Informer le club de tout incident ou dégradation constatée

☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la Compagnie, et je m'engage à le respecter

☐ J'ai pris connaissance de la charte de bonne conduite, et je m'engage à la respecter

☐ J'ai pris connaissance de l'annexe « règles d'accès aux créneaux et infrastructures », et je m'engage à la respecter

Attention : en cas de refus de cocher ces engagements, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

DROIT À L'IMAGE

La Compagnie d'Archers Saint Georges réalise des photographies et des vidéos dans un cadre légitime lié à la vie du club (entrainement, compétitions, événements internes, ...).

A ce titre,

☐ J'autorise le club à publier mon image sur leurs supports papier, site Internet ou réseau social.

Cette autorisation est valable pour la totalité de l'année sportive mais peut être retirée à tout moment en contactant le président du club ou son représentant. Aussi, vous avez le droit de demander le retrait des images où vous êtes identifiés selon les conditions prévues par la loi.

☐ Je n'autorise pas le club à publier mon image sur leurs supports papier, site Internet ou réseau social.

Fait à …… le ……

Signature de l'Archer·e ET pour les mineurs, du Responsable légal·e

Compagnie d'Archers Saint Georges

La Roche sur Yon - Vendée

AUTORISATION PARENTALE & CADRE D'ACCUEIL DES MINEUR·ES

(Document à remettre signé pour tout·e mineur·e inscrit·e au club)

1. Informations sur le ou la responsable légal·e

Nom : _____ Prénom : _____

Agissant en qualité de responsable légal·e de l'enfant : _____

2. Autorisation concernant le retour après l'entraînement

☐ J'autorise mon enfant à arriver et à rentrer seul·e de l'entraînement et j'en assume l'entière responsabilité.

☐ Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul·e après l'entraînement. Il·elle sera accompagné·e par un·e responsable légal·e jusqu'à l'encadrant·e à son arrivée, et récupéré·e personnellement auprès de l'encadrant·e à la fin de la séance, aux horaires indiqués et à l'intérieur de la salle.

3. Arrivée des mineur·es

Pour des raisons de sécurité, les mineur·es doivent être accompagné·es jusqu'au lieu d'entraînement et confié·es à un·e encadrant·e.
La dépose sur le parking n'est pas autorisée.
Les encadrant·es ne peuvent pas surveiller les enfants arrivés en avance, car ils·elles préparent le matériel ou encadrent un autre groupe.

4. Déroulement de la séance

Pendant toute la durée du créneau, les mineur·es sont sous la responsabilité des encadrant·es. Cette responsabilité s'exerce uniquement entre l'heure de début et l'heure de fin du créneau. Les encadrant·es ne peuvent pas quitter le pas de tir pour surveiller un enfant en dehors de l'espace d'entraînement.

5. Fin de séance et récupération des mineur·es

À la fin du créneau, les mineur·es, ne disposant pas d'une autorisation, doivent être récupéré·es personnellement auprès de l'encadrant·e, après le rangement du matériel. La récupération sur le parking n'est pas autorisée.
Les encadrant·es ne sont plus disponibles pour effectuer une surveillance, une fois le créneau terminé, car ils·elles doivent lancer un autre cours ou installer du matériel.

6. Retards et situations particulières

Les retards compliquent fortement la sécurité des séances.
En cas de retards répétés, de situations particulières mettant en difficulté la sécurité ou l'organisation, le club pourra demander un échange avec la famille afin de trouver une solution adaptée.

7. Limites de responsabilité

Je reconnais que la responsabilité du club ne commence qu'au début de l'entrainement et cesse à la fin du créneau, ainsi qu'en cas d'annulation exceptionnelle de celui-ci.

8. Signature

Fait à _____, le _____

Signature du / de la responsable légal·e :

Compagnie d'Archers Saint Georges

La Roche sur Yon - Vendée

JOURS ET HORAIRES PREVISIONNELS DES ENTRAINEMENTS

SAISON 2026/2027

Les créneaux seront confirmés après l'attribution des salles par la Ville et de la validation de l'équipe d'encadrement bénévole

« École de Tir » - Enfants à partir de la 1ère année (Poussins + U11) :

- **Mercredi 17h30 – 19h00 – avec encadrement - Salle Marcel Paul – Les Terres Noires**

« École de Tir » - Adolescents à partir de la 1ère année :

- **Mercredi 17h30 – 19h00 – avec encadrement - Salle Marcel Paul – Les Terres Noires**

« École de Tir » - Adultes 1ère année :

- **Mercredi 19h15 – 20h45 - avec encadrement - Salle Marcel Paul – Les Terres Noires**

« École de Tir » - Adultes à partir de la 2e année

- **Mercredi 19h15 – 20h45 - avec encadrement - Salle Marcel Paul – Les Terres Noires**

« Archers confirmés et autonomes » :

- **Lundi 18h00 – 20h00 – avec encadrement - Salle Rivoli**
- **Mercredi 20h45 – 22h00 – tir libre - Salle Marcel Paul – Les Terres Noires**
- **Jeudi 20h00 – 22h00 – tir libre – Salle Rivoli**
- **Samedi 14h00 – 18h00 – tir libre – Salle Rivoli**

« Compétiteurs » :

- **Lundi 20h00 – 22h00 – tir libre – Salle Rivoli**
- **Mardi 20h00 – 22h00 – avec encadrement - Salle Marcel Paul – Les Terres Noires**
- **Jeudi 18h00 – 20h00 – avec encadrement – Salle Rivoli**

« Tir Instinctif » :

- **Mercredi 18h00 – 22h00 – Salle Rivoli**